

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal  
Du 14 décembre 2020 à 19h00  
A la salle de la dimière  
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, maire.**

*Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 09 décembre 2020, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Dimière de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

Présents : 14 /15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME (procuration de Mme Isabelle MISME), Cécile FRIEDMANN, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Alexandre BOURRAT, Céline BRICHLER, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Karin MULLER Marie-Reine GONZALEZ, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER, Michaël WEBER.

Absente excusée : Madame Isabelle MISME (procuration donnée à M. Philippe ROME).

Secrétaire de la séance : Madame Anita PHILIPPI.

**Ouverture de séance à 19H00**

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant aux conseillers municipaux, Monsieur Bruno JAREMZUCK, chef de la police municipale d'Erstein-Nordhouse. Monsieur JAREMZUCK est venu présenter le projet de police pluri-communale. Ce regroupement concernera les communes de Erstein, Nordhouse, Schaeffersheim, Osthouse, Hipsheim, Ichtratzheim et Limersheim.

Son rôle est principalement :

- Le conseil aux élus (établissement des arrêtés municipaux)
- Prévention auprès des administrés
- Présence lors des manifestations (sur demande du Maire)
- Organisation de patrouilles
- Gestion des problèmes de voisinage et de nuisances
- Opération Tranquillité Vacances pour les particuliers

- Prévention routière à l'école
- ...

### **Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 02 novembre 2020.**

Le Compte-rendu de la séance du 02 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **Point n° 2 de l'ordre du jour : Mise en place de la Police Municipale.**

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Ville d'Erstein a prévu une réorganisation de la police municipale d'Erstein-Nordhouse par l'embauche d'un agent supplémentaire pour optimiser les patrouilles.

A ce titre, le Maire d'Erstein propose aux communes du Canton la mise en place d'une convention de partenariat pour étendre la compétence et permettre aux villages de bénéficier des missions de sécurité auprès des établissements et de la voie publique.

Il rappelle les motivations justifiant au recours de la police municipale, à savoir, l'accroissement des incivilités surtout en été (bruit, conflit de voisinage, dépôts sauvages...). Il précise que la mission principale des agents ne sera pas la répression mais le conseil aux élus, la prévention auprès des habitants et la présence ponctuelle, sur demande, lors des manifestations ou à la sortie de l'école si nécessaire.

Monsieur le Maire détaille les différents points de cette convention. Sur avis de la commission « sécurité » il est proposé 2h d'intervention par semaine réparties comme suit :

- a) 1h30 par semaine en hiver
- b) 2h30 par semaine en été

Le coût de ce partenariat s'élève pour Hipsheim à 7 592€ annuel soit 632,50€/mois pour une durée de 3 ans renouvelable.

#### **Le Conseil Municipal ;**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;**

**Décide ;**

- **D'approuver le partenariat avec la Ville d'Erstein pour la mise en place de la police municipale à Hipsheim selon les modalités proposées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville d'Erstein.**

**Adoption :**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. Christophe ISSENHART)**

**Point n° 3 de l'ordre du jour : Réalisation du recolement des archives municipales : Intervention d'un archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin.**

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour établir le récolement, le service des archivistes itinérants du Centre de Gestion propose une intervention d'une journée.

Le Maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 1 jour.

**AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents.

**Adoption :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point n° 4 de l'ordre du jour : Nouvelle mairie : rénovation de la toiture.**

Monsieur Michaël WEBER présente les travaux de remplacement de la toiture de la maison. Deux entreprises ont été consultées dans le cadre de ces travaux :

- a) L'entreprise Charles Bilz pour un montant de 21 323€ HT
- b) L'entreprise Adam Toitures pour un montant de 20 622€ HT

Après avoir écouté l'exposé de M. WEBER ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- a) **D'autoriser les travaux pour la réfection du toit et des gouttières de la nouvelle mairie ;**
- b) **De demander à l'entreprise Adam Toitures de réaliser les travaux pour un montant de 20 622€ HT ;**
- c) **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adoption :**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. Claude SCHULT)**

**Point n° 5 de l'ordre du jour : Dépenses d'investissement 2021 : délibération du quart.**

Madame Anita PHILIPPI rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Madame Anita PHILIPPI proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021.

**Le conseil municipal,**

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<u>Administration générale</u>	<u>Article</u>	<u>Budget ¼</u>
<i>Immobilisations en cours</i> Constructions	2313	75 000 €

**Adoption :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Point n° 6 de l'ordre du jour : Marché Local : droit de place pour les commerçants.**

Depuis sa création, le marché remporte un franc succès et est très apprécié par nos concitoyens pour son service de proximité.

Madame Anita PHILIPPI informe les conseillers municipaux que les inscriptions prises avec les commerçants ambulants du marché local arrivent à échéance au 31/01/2021 et qu'elles devront être renouvelées avant cette échéance,  
Aussi afin de pérenniser le marché, il y a lieu de décider si un droit de place leur sera demandé pour compenser les dépenses d'électricité qui sont en moyenne de 10kWh par marché.

Il est proposé de laisser la gratuité aux commerçants jusqu'à nouvel ordre car l'impact financier du marché pour la Commune est très faible et le service rendu à la population reste prioritaire. En outre, la mise en place d'un droit de place est très contraignante pour un montant dérisoire. De plus, chaque commerçant a participé largement aux actions ponctuelles mises en place depuis cet été (lots pour la tombola lors de la fête des marchés, achat d'encart publicitaire dans le bulletin communal).

**Après délibération ;**

**Le Conseil Municipal ;**

**Décide ;**

**De ne pas demander de droit de place aux commerçants jusqu'à nouvel ordre.**

**Adoption**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2 (Mme Cécile FRIEDMANN, M. Jérôme FRITSCH)**

## **Point n° 7 de l'ordre du jour : Dénomination d'une rue privée dans le lotissement des Alisiers.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il appartient de procéder à une dénomination de la nouvelle rue, voie privée du lotissement de la rue des Alisiers, dans un souci d'identification et de localisation ;

**CONSIDERANT** la proposition de Monsieur le Maire de la nommer « rue René Xavier Naegert » en hommage au Pope qui a beaucoup œuvré pour le village et ses habitants ;

**CONSIDERANT** l'accord donné des membres de sa famille ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE ;**

De dénommer ladite rue : **rue René Xavier NAEGERT**



**Adoption :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point n° 8 de l'ordre du jour : Urbanisme – voirie.**

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN présente les dossiers d'urbanisme instruits depuis la dernière séance du conseil municipal.

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE du terrain	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
DP 067 200 20 R0033	KHISTO Kévin	10B rue de l'église	Construction d'une piscine semi-enterrée	FAVORABLE	10/12/2020
DP 067 200 20 R0035	ARBOGAST Luc	4, rue de l'église	Réalisation de l'isolation extérieure et du crépi	FAVORABLE	23/11/2020
DP 067 200 20 R0036	HECKLER Bruno	19, rue du relais postal	Mise en place d'une clôture	REFUSE	24/11/2020
DP 067 200 20 R0037	BUHL Jeremy	5, rue du cerf	Mise en place d'une piscine	FAVORABLE	26/11/2020

<b>DP 067 200 20 R0039</b>	ZINCK Pierre	4, rue du Feldwasser	Mise en place de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE	04/12/2020
<b>DP 067 200 20 R0040</b>	ALVAREZ Myriam	9, rue de l'abbé Winterer	Remplacement de la porte d'entrée	FAVORABLE	10/12/2020
<b>DP 067 200 20 R0041</b>	ROELLINGER Jimmy	18B rue des Alisiers	Mise en place d'une clôture	FAVORABLE	10/12/2020
<b>PC 067 200 20 R0010</b>	SCHALLON- KLEIN Hélène	Rue des Alisiers	Construction d'une maison d'habitation	FAVORABLE	09/11/2020
<b>PC 067 200 20 R0012</b>	MARTIN Nathalie	Rue des Alisiers	Construction d'une maison d'habitation	FAVORABLE	09/11/2020

## Voirie

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN informe les conseillers municipaux que les travaux d'enrobés et de signalisation de la voie verte ont été réalisés.

Concernant la modification de l'éclairage public, le mauvais modèle de lampe led a été livré. Des essais seront réalisés dans la rue de l'Abbé Winterer pour trouver le modèle le plus adapté pour le lotissement.

Dès que la situation sanitaire le permettra, une réunion de commission sera organisée.

## Point n° 9 : de l'ordre du jour : Factures – Finances et devis.

- Entretien des poteaux et puits incendie

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN informe les conseillers municipaux qu'il a réalisé les documents nécessaires au SDIS pour l'élaboration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Le principe étant de répertorier et géolocaliser tous les points de défense incendie du village (puits et poteaux) et de mesurer leur pression.

Un fichier va être réalisé recensant toutes ces informations et acté par un arrêté municipal. Il sera alors envoyé à la Préfecture et au SDIS dans le but que ces derniers aient toutes les informations nécessaires en cas d'intervention dans le village.

Il est demandé de faire contrôler les capacités et les débits des puits et les poteaux tous les 3 ans.

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN présente aux conseillers le devis du SDEA pour la réalisation de ces contrôles. Le coût de l'intervention est le suivant :

- a) 300€ HT par puit (17 puits répertoriés dans le village)
- b) 35€ HT par poteau (33 poteaux dans le village)

**Après délibération ;**

**Le Conseil Municipal ;**

**Décide ;**

- De faire contrôler tous les 3 ans les poteaux et les puits incendie du village
- De demander au SDEA de réaliser ces contrôles.

**Adoption**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Point n° 10 : de l'ordre du jour : Divers**

- Colis pour les sinistrés du village de Saint-Martin-Vésubie

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux que l'Association Culture et Loisirs, l'association des Amis de la Dimière et des partenaires privés vont faire livrer des colis aux sinistrés de la commune de Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes) suite au passage de la tempête Alex le 2 octobre 2020.

- Subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire liste les subventions versées aux associations du village par la Commune et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

- Sécurité aux abords de l'école.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un projet est en cours pour sécuriser les abords de l'école. En effet, il est prévu de fermer la rue du Fossé (devant l'école) à la circulation aux heures d'entrée et de sortie d'école. La circulation sera toutefois maintenue entre la rue du Fossé et la rue de Nordhouse.

De plus, les places de parking devant la mairie-école seront supprimées et transformées en arrêt de bus pour permettre aux enfants de monter et descendre en toute sécurité. Un agent sera embauché pour gérer la circulation et la sécurité.

- Noëlis – sentier des crèches.

Madame Cécile FRIEDMANN informe les conseillers municipaux que cette année, Hipsheim est inscrit dans le sentier « centre » des Noëlis pour la crèche installée devant la chapelle St Wendelin.

- Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Cécile FRIEDMANN informe les conseillers municipaux qu'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) va être organisé pour les enfants de Hipsheim nés entre 2009 et 2011. Une campagne électorale sera organisée ainsi que des élections. Les enseignants ont donné leur accord pour aider la commission intergénérationnelle au démarrage du projet. Une réunion d'information sera organisée en janvier pour les parents ainsi que des ateliers pour préparer la campagne électorale des candidats. Les élections auront lieu en février. Le but de ce projet est principalement d'inculquer aux enfants du civisme, de la tolérance



et du respect d'autrui.

- Noël

Monsieur le Maire informe qu'une kermesse sera organisée le dernier vendredi avant les congés à l'école sous forme de petits jeux en extérieur. Le Père Noël viendra également distribuer un livre à chaque enfant offert par la municipalité.

Le 19 décembre, les aînés pourront venir récupérer leur colis au marché. Les aînés ne pouvant se déplacer auront le colis ramener à la maison par le Père Noël et ses lutins. Tous les conseillers municipaux sont conviés.

- Madame Karin MULLER demande si l'entreprise SCHROLL peut intervenir plus tard que 5h actuellement lorsqu'elle vient récupérer les conteneurs à la zone de loisirs.
- Monsieur Christophe ISSENHART demande si les buissons rue du relais postal peuvent être taillés car ils gênent. Monsieur le Maire lui répond qu'une taille est prévue.
- Monsieur Christian HORNECKER souhaiterait qu'un mot soit mis dans le prochain bulletin communal pour avertir les administrés qu'ils ne doivent pas appeler la police municipale en cas de danger, mais le 17.
- Madame Marie-Reine GONZALEZ remercie l'équipe municipale pour les attentions à l'occasion de son mariage.
- Mme Anita PHILIPPI informe les conseillers municipaux que le bulletin communal sera édité pour le 20 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h55

Prochaine séance du conseil municipal le 01/02/2021

Philippe ROME	Cécile FRIEDMANN	Jean-Paul HEILBRONN	Anita PHILIPPI	Michaël WEBER
Isabelle MISME  <b>Excusée</b> <i>Procuration donnée à Philippe ROME</i>	Christian HORNECKER	Marie-Reine GONZALEZ	Karin MULLER	Christophe ISSENHART
Jérôme FRITSCH	Céline BRICHLER	Claude SCHULT	Nanoushka WALTHER	Alexandre BOURRAT